

**ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIIN 2026
DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
DES PAYS DE LA LOIRE**

DELIBERATION N°2026–141

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE LA CMA DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Les membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, réunis en Assemblée générale le 22 juin 2026,

VU le Code de l'artisanat,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire,

PRENANT ACTE des rapports de la Commission de la formation professionnelle en dates du 05/01/2026 et du 01/06/2026,

DÉCIDENT

- ⇒ D'approuver les travaux de la Commission de la formation professionnelle, sur la base des rapports remis aux membres de l'Assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité
Fait à Sainte Luce sur Loire, le 22 juin 2026
Le Président de la CMAR des Pays de la Loire



Joël FOURNY